



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTUALISATION DU MONTANT DES REDEVANCES DUES AU TITRE DE L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2019

**DÉCISION N° AU-19-253
EN DATE DU 08 JUILLET 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4934 en date du 14 avril 2017 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, 8^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la décision n°2491 du 12 octobre 2004 relative à la participation aux frais d'entretien des installations sportives ;

VU la décision n°AU-18-232 du 17 juillet 2018 actualisant le montant des redevances dues au titre de l'utilisation des installations sportives à compter du 1^{er} septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser, à compter du 1^{er} septembre 2019, le montant des redevances dues par l'ensemble des utilisateurs des installations sportives ;

D É C I D E

D'ACTUALISER le coût de l'heure d'occupation des installations sportives par tous les utilisateurs, à compter du 1^{er} septembre 2019, selon le tableau ci-annexé.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée des sports et des relations internationales,

Signé

Annick VOISIN